Reçu en préfecture le 29/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONS

Collectivité: COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation: 19/06/2023

Membres:

En exercice

Présents:

14

Votants:

17

Date d'affichage: 27/06/2023

Date de publication: 27/06/2023

Le 26 juin 2023 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

<u>Étaient présents</u> : Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

<u>Étaient représentés</u> : Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY, Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON et Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU

Absents: Anne-Marie CAUSSÉ et Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Sophie SUBIRATS

DÉLIBÉRATION N° 2023-64

OBJET: Attribution d'une subvention au collectif Du Grain dans la Cabane

Du 08 au 09 septembre 2023, le collectif propose un festival sous la forme d'un évènement convivial, familial et durable à taille humaine avec des découvertes artistiques diversifiées pour sensibiliser les festivaliers à l'environnement via un village écoresponsable.

L'évènement se déroulera sur l'esplanade de Villagrains. Plusieurs partenariats ont déjà été mis en place avec les sapeurs – pompiers de Cabanac ainsi que divers auto-entrepreneurs et entreprises du territoire. Une dizaine d'artistes est prévue.

Le budget prévisionnel se monte à 48 166 € avec une subvention sollicitée auprès de la commune de 3 000 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide de 1 500 € pour l'organisation du festival musical du collectif Du Grain dans la Cabane,
- de verser un acompte de 50 % avant la manifestation et le solde de 50 % après la manifestation sur présentation des justificatifs de dépenses,
- de dire qu'un reversement de la part de subvention versée sera demandé en cas d'annulation de la manifestation.

POUR: 17 **CONTRE**: 00 **ABSTENTION**: 00

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID: 033-213300775-20230626-2023_64-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme. En mairie, le 26 juin 2023

Le Maire

Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Sophie SUBIRATS